

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24/09/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 175**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 septembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR, Christian ROBERT, (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

FINANCES

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AU PROFIT M. LÉLIO LEMOINE

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la ville de Tonnerre est investie dans une stratégie de résilience territoriale ;
- Considérant que M. Léo Lemoine, auto-entrepreneur, crée des dispositifs coopératifs améliorant la résilience du territoire autour de 2 enjeux :
 - o La gouvernance et le développement d'une énergie renouvelable locale par et pour le territoire,
 - o L'évolution de la gouvernance et des usages des forêts municipales dans un contexte de crise environnementale, d'évolutions sociales et de tensions économiques ;
- Considérant que les missions conduites par M. Léo LEMOINE permettent de faire émerger une auto-consommation collective ;
- Considérant le contrat de prestation de service en annexe de la présente délibération ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat de prestation de service avec M. Léo LEMOINE, aux conditions suivantes :
 - o Durée : du 01/10/2024 au 31/12/2024 (renouvelable, selon les besoins de la collectivité, par voie d'avenant),
 - o Montant : 1 000 € net/mois hors frais d'exécution ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les avenants ainsi que tout document afférent la mise en application de ce contrat.

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre

